

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/2023/219

Téléphone  
0181691887

Date  
8 novembre 2023

Rédigé par  
Benjamin Guichard

Courriel  
benjamin.guichard@bulac.fr

## COMPTE RENDU

Réunion du 26 juin 2023  
Conseil scientifique de la BULAC

Version  
approuvée par le conseil du 30  
novembre 2023

### Participants présents

#### Conseillers

Sandra Aube  
Marc Aymes  
Olivier de Bernon  
Yannick Bruneton  
Françoise Daucé

Françoise Delvoye  
Sylvie Denoix  
Emmanuel Francis  
Marc Gilbert  
Zhe Ji

Anne Madelain  
Luisa Mora Villarejo  
Anaïs Wion

#### Membres de droit

Marie-Lise Tsagouria

#### Invités

Pauline Belvèze  
Florence Chapuis

Benjamin Guichard  
Clotilde Monteiro

Juliette Pinçon

### Participants excusés

#### Conseillers

Dmitry Bondarev  
Pollet Samuelian

Wolfgang Schmitt-Garibian

Peter Stockinger

Membres de droit  
Françoise Moulin Civil

Prochaine réunion le  
30 novembre 2023

Lieu et Adresse  
BULAC

### Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES
  - 2.1. STATUT DU GIP
  - 2.2. ORGANISATION INTERNE
3. PROGRAMMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE
4. ENQUÊTE SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN ÉTUDES ARÉALES
5. RÉVISION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE EN LIBRE-ACCÈS
6. PROPOSITION D'UN DON VOLUMINEUX : COLLECTION FRANÇOISE MALLISON
7. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR LE PLAN D'ACTION TRIENNAL 2025-2027

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

---

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité*

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

### 2.1. STATUT DU GIP

Marie-Lise Tsagouria informe le conseil de la situation des questions de statut et de la participation de l'EHESS au GIP.

La question du statut de la BULAC a été tranchée par le ministère qui écarte la piste d'un établissement public administratif et préconise le renouvellement du groupement d'intérêt public fin 2024.

L'EHESS a fait part de son intention de reprendre l'ensemble des collections actuellement en dépôt à la BULAC ; cette décision pose la question de la place de l'EHESS au sein du GIP en l'absence de contribution documentaire, ce qui distinguerait cet établissement des autres membres du groupement. Les choix de positionnement institutionnel de l'EHESS et le calendrier de mise en œuvre font encore l'objet de discussion au sein de l'établissement. Le scénario de renouvellement du GIP implique toutefois de boucler un projet de convention établissant la liste des membres et les formes de leur contribution au groupement d'ici novembre 2023.

Sylvie Denoix s'étonne de cet empressement dans le contexte de mise en route du GED et pose la question de ce que « perd » l'EHESS en quittant le GIP. Outre l'accueil de collections en dépôt, il s'agit du service de prêt à domicile de documents et de réservation d'espaces pour les étudiants, de réservation d'espaces accessibles 24/24 pour les étudiants à partir du M2 et les enseignants-chercheurs, de salles de groupes et de formations pour les enseignants. Sandra Aube se fait préciser la nature et la volumétrie des fonds de l'EHESS actuellement en dépôt : 1,2 km linéaire, soit 50 à 60 000 volumes issus des collections des laboratoires suivants :

- Centre d'études africaines (actuellement IMAF)
- Centre d'études de la Chine moderne et contemporaine
- Centre de recherche sur le Japon
- Centre de recherche sur la Corée
- Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud
- Centre d'études russes, caucasiennes, est-européennes et centrasiatiques

Anaïs Wion demande des précisions sur le contexte des relations de la BULAC avec l'Humathèque. Marie-Lise Tsagouria précise que c'est notamment l'expiration des marchés de déménagement incluant ces fonds qui a activé le dossier. Actuellement, la validation politique de la demande de transfert est l'objet d'interrogations. Il manque un document juridiquement valable pour transformer l'hypothèse.

Olivier de Bernon pose la question des conséquences financières. L'EHESS apporte 30 000 € de recettes annuelles en contribution au GIP. Emmanuel Francis s'interroge sur le calendrier très serré de ces discussions. Marie-Lise Tsagouria précise que la convention renouvelée doit impérativement être approuvée en décembre prochain, car elle s'inscrit dans le calendrier de renouvellement du GIP, la date d'expiration du groupement actuel étant le 4 novembre 2024.

En réponse à Sylvie Denoix qui pose la question de la méthode de discussion, Marie-Lise Tzagouria a précisé qu'elle avait rencontré la présidence de l'EHESS, accompagnée de la présidente de l'AG du GIP et que les échanges se poursuivent.

Françoise Daucé témoigne du fait qu'en tant que directrice du CERCEC, elle découvre cette information et n'a pas été sollicitée à ce sujet. Elle se tient à disposition pour servir de relais entre les établissements si cela est souhaité et pour faire aborder la question au CS de l'EHESS. Elle note que la tendance actuelle au sein de l'EHESS est plutôt d'approfondir les collaborations avec l'Inalco, ce qui serait en contradiction avec le retrait du GIP.

## 2.2. ORGANISATION INTERNE

La direction de la BULAC informe le conseil scientifique d'un renouvellement d'une partie importante des cadres :

- arrivée d'un nouveau responsable du pôle Conservation et Patrimoine, Christophe Langlois,
- renouvellement complet à venir de l'encadrement du pôle Flux & Données, entre juillet et septembre,
- renouvellement du responsable du pôle Médiation.

## 3. PROGRAMMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

---

Juliette Pinçon présente le bilan de la programmation du semestre écoulé et les projets du semestre à venir.

Le conseil scientifique est interrogé sur la proposition de partenariat présentée par la Bibliothèque russe Tourgueniev. Cette association loi 1901 centenaire, totalement indépendante des autorités russes et subventionnée par la Ville de Paris, joue un rôle d'animation de la communauté russophone dans le contexte d'accueil d'un nombre élevé de réfugiés venus d'Ukraine, du Bélarus et de Russie depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'association dispose d'un financement pour accueillir des conférences destinées à un large public autour de l'actualité éditoriale en langue russe en exil, mais est à la recherche d'un local de grande capacité. L'association s'est tournée vers la BULAC pour accueillir un cycle de conférence. Compte tenu du caractère associatif privé et du caractère extra-académique de cette association, la BULAC sollicite l'avis du conseil scientifique.

Sylvie Denoix souligne l'importance que ces réunions n'aient pas un caractère de meeting et la nécessité d'encadrer une telle collaboration, si elle doit avoir lieu, par une convention de partenariat. Anaïs Wion demande si le partenariat engage plus que la mise à disposition d'un local. Benjamin Guichard souligne qu'il pourrait s'agir d'un moyen de faire connaître les collections et les services de la BULAC au public exilé fédéré par l'association.

Françoise Daucé souligne la très grande activité de la bibliothèque Tourgueniev dans l'aide à la communauté russe en exil, cette dernière rassemblant de nombreux chercheurs, et qui mérite d'être soutenue. Elle insiste toutefois sur le contexte très compliqué des relations entre réfugiés russes et diaspora ukrainienne dans le contexte de la guerre. Les autorités et les organisations ukrainiennes invitent à refuser de participer à des événements scientifiques associant des personnalités russes. Il faut éviter de s'exposer à ces clivages et prendre soin à laisser la parole aux uns et aux autres sans créer de phénomène d'éviction.

En réponse aux questions de membres du conseil, il est précisé que le nombre de conférences que la BULAC serait prête à accueillir serait de deux à trois par an ; les rencontres se tiendraient en langue russe mais une traduction simultanée serait organisée par l'association pour que ces rencontres soient accessibles le plus largement possible.

En réponse à Olivier de Bernon, il est précisé qu'une convention de partenariat implique une participation de la BULAC à la communication autour de l'événement, qui serait relayé auprès de

son public, et la gratuité de la mise à disposition de la salle – les frais d'organisation et la gestion de la régie restant à la charge de l'association. Deux cas existent déjà : le partenariat pour l'accueil des conférences mensuelles de l'IISMM, la mise en œuvre récente d'un cycle de conférences sur la culture ukrainienne associant la BnF, l'Inalco et la BULAC. En réponse à Emmanuel Francis, il est précisé que la convention serait proposée pour une durée d'un an, renouvelable.

*Le principe du partenariat avec l'association Bibliothèque Tourgueniev est soumis à l'avis du conseil scientifique : 11 avis favorables, 2 abstentions.*

Françoise Delvoye demande des précisions sur les critères de répartition entre domaines géo-linguistiques dans les choix de programmation. Juliette Pinçon précise que la programmation cherche à couvrir les différents domaines de la façon la plus équilibrée possible, mais que cet effort s'observe à l'échelle de plusieurs cycles annuels, le nombre réduit d'événements suscitant naturellement des déséquilibres à l'échelle d'une année. Benjamin Guichard souligne le rôle du conseil scientifique pour attirer l'attention sur des angles morts ou des phénomènes de répétition dans le programme. Françoise Delvoye note l'importance de cette diversité, y compris dans les sélections bibliographiques présentées dans les salles de lecture, pour inciter les étudiants et le public qui fréquentent la BULAC à s'intéresser à d'autres champs que leurs domaines de spécialité ; il lui semble que les études sur l'Asie centrale mériteraient d'être plus valorisées.

Marie-Lise Tsagouria rappelle également que ces efforts d'équilibre composent avec les événements organisés en réaction à l'actualité, les effets d'aubaine et les propositions reçues.

Emmanuel Francis pose la question de l'articulation entre les thématiques de la programmation et le profil des collections de la bibliothèque. Juliette Pinçon répond que la volonté est, principalement, de valoriser la recherche qui se fait à partir des collections, plutôt que de parler des collections pour elles-mêmes. Les thématiques sont donc inspirées des dynamiques de recherche identifiées par la BULAC.

#### 4. ENQUÊTE SUR LES BESOINS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN ÉTUDES ARÉALES

---

Pauline Belvèze présente les résultats d'une enquête sur les besoins de formation des enseignants chercheurs en étude aréales. Elle en dégage des interrogations sur les pistes d'évolution de l'offre de service proposée par la BULAC dans les domaines suivants :

- outils et services de l'IR\* Huma-Num ; formalisation de la relation avec l'IR\* ;
- outils d'exploitation et de réutilisation des données issues de la numérisation des collections (OCR/HTR, fouille et exploitation) ;
- droit intellectuel des pays extra-européens ;
- collecte et exploitation des données du web ;
- renforcement des liens avec OpenEdition.

Sylvie Denoix relève que les axes évoqués doublonnent sur de nombreux points avec l'offre de formation proposée par le CNRS. Pauline Belvèze souligne que le public couvert par les formations de la BULAC est beaucoup plus large que celui des UMR et que cette redondance peut conserver sa pertinence : équipes d'accueil, post-doctorants sans poste, doctorants. Par ailleurs, l'offre de formation de la BULAC est souvent plus généraliste et méthodologique, proposant des niveaux progressifs ; les créneaux horaires et les calendriers proposés peuvent également se compléter avec le CNRS.

Sandra Aube rend compte du constat des GIS aréaux d'un important besoin d'accompagnement des post-doctorants sans rattachement institutionnel, notamment sur des thématiques comme celles du circuit et des stratégies de publication. Benjamin Guichard souligne que le public des post-

doctorants sans poste, mais en phase de consolidation de leur carrière, constitue un public bien pris en compte par l'offre de services de la BULAC, notamment par l'octroi de droits étendus sur remise d'une accréditation par un laboratoire rattaché à un établissement du GIP.

Anne Madelain témoigne avoir testé l'offre de formation et en salue la qualité et la pertinence pour tous les types de public. Un effort est fait pour lier les outils aux situations de travail sur les fonds de la bibliothèque et des exemples issus de la recherche aréale. Le fait que les formateurs travaillent à la BULAC donne une autre couleur à la formation et à l'éclairage qui est apporté à ces outils. Les besoins de formation sont importants à tout stade de la carrière ; cela permet notamment de faire l'économie d'une veille prospective sur les outils numériques.

Pauline Belvèze s'interroge sur la piste d'une formalisation de la BULAC comme formateur-relais de l'infrastructure Huma-Num, réseau où les bibliothèques universitaires sont peu représentées. Sylvie Denoix demande ce qu'il pourrait y avoir comme argument s'opposant à cette perspective. Pauline Belvèze redoute que l'investissement attendu limite l'attention aux seuls outils d'Huma-Num ; Benjamin Guichard ajoute que cela aurait comme avantage de faciliter les échanges et le dialogue avec Huma-Num sur l'évolution de ses outils. Sylvie Denoix trouve intéressante l'offre de formation aux outils de publication de la plate-forme OpenEdition, mais rejoint l'avis que le développement d'une formation au traitement de données soit considérée comme plus prioritaire dans l'offre proposée par la BULAC.

Olivier de Bernon se fait préciser qu'il n'existe pas encore de plan détaillant les évolutions envisagées de l'offre de formation. Marc Aymes note que les soixante-dix réponses reçues sont bien inférieures au public cible envisagé. Sylvie Denoix rejoint cette remarque sur la représentativité imparfaite de l'enquête. Pauline Belvèze confirme que la volonté est de poursuivre la prospection dans une logique de petits pas, mais que ces premiers résultats viennent corroborer des hypothèses de travail, notamment la priorité à accorder à la gestion des données de la recherche à partir des outils de la grille de services Huma-Num. Anne Madelain partage ce sentiment.

Le conseil exprime un consensus sur la priorité à donner au développement de l'offre de traitement des données plutôt qu'aux outils de publication de la plate-forme Hypothèses et OpenEdition.

## 5. RÉVISION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE EN LIBRE-ACCÈS

---

Florence Chapuis situe la proposition de réorganisation de la classification de la classe 3 (sciences sociales) dans le cadre du chantier sur la refonte du libre accès. L'avis du conseil est sollicité sur plusieurs choix révisant la classification thématique actuellement mise en œuvre à la BULAC, issue d'une adaptation de la classification Dewey au profil documentaire des collections. Les principales évolutions concernent :

— l'intégration de l'anthropologie religieuse à la classe 2 (sciences religieuses) ; l'ethno-médecine dans la classe 6 (sciences appliquées) et la question des relations climat & société à la classe 5 (sciences exactes).

— création d'une classification pour les objets suivants :

Médias et communication ;

Minorités, groupes ethniques et religieux, tribus ;

Études de genre ;

Migrations internationales et mondialisation ;

Mémoire, représentations et identités collectives ;

Relations internationales : organisations internationales et ONG.

Sylvie Denoix est réservée sur la notion d'anthropologie des religions et préconise l'utilisation de la notion de « fait religieux » ; cette proposition suscite des avis partagés. Marc Aymes signale que le choix de reclassement de l'anthropologie des religions laisse des ambiguïtés : les rites restent classés en sciences sociales. Anaïs Wion relève l'usage du terme « tribu » en 304.4 qui ne passerait pas dans les études africaines. Marc Aymes s'interroge sur la place donnée à l'objet « minorités », susceptible de favoriser des biais.

Benjamin Guichard précise que les nouveaux objets mis en avant par la classification ont été identifiés en observant la dynamique des publications, ils n'ont pas été définis *a priori*. Il convient que les termes employés doivent encore être précisés, mais il souligne la faible visibilité de ces termes pour le public : ce que celui-ci verra est une mise en espace des collections et les intitulés des subdivisions à l'échelle des dizaines, non pas le détail de chaque catégorie de la classification. Cette dernière sera toutefois consultable, comme aujourd'hui, sur le site web de la bibliothèque.

Marc Gilbert évoque l'intérêt qu'il pourrait y avoir à croiser cette classification avec l'indexation des collections conservées en magasin, pour favoriser les rebonds vers les ouvrages qui ne sont pas directement visibles. Florence Chapuis précise que le travail de révision s'est plutôt efforcé de distinguer l'élaboration de cotes de rangement, répondant à un souci de lisibilité et de simplicité, avec le travail d'indexation, réalisé à l'aide de mots clefs Rameau qui peuvent être utilisés pour affiner des résultats de recherche. Benjamin Guichard complète en disant que les objets transversaux mis en valeur par cette nouvelle classification pourront faire l'objet d'une réflexion sur la manière de les prendre en compte dans le travail d'indexation matière.

Sylvie Denoix s'inquiète de l'ampleur du chantier logistique à venir. Benjamin Guichard confirme qu'il est considérable et qu'il s'étendra sans doute sur au moins deux années, le travail d'évaluation est à mener.

## **6. PROPOSITION D'UN DON VOLUMINEUX : COLLECTION FRANÇOISE MALLISON**

---

Florence Chapuis présente la proposition de don d'environ 80 ml d'une bibliothèque de recherche sur les domaines marathi et gujarati. L'ampleur de ce don et la difficulté attendue pour le catalogage de ces ouvrages en font à la fois une ressource de niche précieuse, mais également un pari, sur lequel il a été choisi d'interroger le conseil scientifique – ce dernier n'étant pas systématiquement sollicité pour approuver les propositions de dons.

Françoise Delvoye rappelle que Charlotte Vaudeville a formé Françoise Mallison, Catherine Servan-Schreiber, ainsi qu'elle-même. Elle est très favorable à l'accueil de ce fonds en rappelant son expérience d'apprentissage, marqué par le refus du cloisonnement entre les langues d'Inde mis en œuvre par Ch. Vaudeville et F. Mallison. Les objets couverts par cette collection reflètent toute une période d'activité des recherches indianistes inspirées par Charlotte Vaudeville. À ses yeux, il est important de développer le caractère polyglotte du fonds sud-asiatique. Elle présente le travail de Françoise Mallison, notamment consacré aux Gināns, chants religieux ismaïli. Il existe actuellement une hostilité profonde des milieux ismaéliens à l'égard de l'usage religieux des langues vernaculaires, cela peut compliquer la recherche de mécénat de ce côté-là, mais singularise l'importance de cette collection.

Sylvie Denoix demande si un partenariat avec l'EFEO pourrait être envisagé pour le traitement de ce fonds. Françoise Delvoye souligne la complémentarité forte qui existe avec les bibliothèques de Jules Bloch et Charlotte Vaudeville déjà conservées à la BULAC. Olivier de Bernon invite à ne pas considérer cet enrichissement comme un pari sur un avenir lointain, mais à engager un travail de valorisation sans attendre ; il se propose pour relayer cette information auprès des collègues indianistes de l'EFEO.

Benjamin Guichard confirme qu'une communication autour de ce fonds sera nécessaire pour susciter des partenariats de recherche. Marie-Lise Tsagouria précise que le coût estimé du chantier de catalogage s'élève à 120 000 €.

## 7. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR LE PLAN D'ACTION TRIENNAL 2025-2027

---

Benjamin Guichard présente un état d'avancement du triennal 2022-2024. Dans le cadre du renouvellement du GIP, le triennal 2025-2027 devra être adopté dès la fin de l'année 2023. Cet état des lieux permet d'identifier les chantiers à poursuivre ou à ouvrir.

En réponse à une question de Sylvie Denoix, il est précisé que la question du financement du chantier d'aménagement de la pointe Cantagrel est en cours de réflexion avec l'Inalco. Olivier de Bernon s'interroge sur les suites du courrier adressé par les membres du conseil scientifique sur la situation budgétaire de la BULAC. La représentante du ministère a réagi en séance lors de l'assemblée générale de décembre 2022 et ouvert la perspective d'une rencontre avec la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour analyser la situation de l'établissement.

Emmanuel Francis pose la question des modalités qui peuvent être envisagées pour prendre en charge des coûts de traitement documentaire dans le budget d'un projet de recherche. Benjamin Guichard fait l'hypothèse que ce travail peut être mis au bénéfice d'un travail de constitution d'un corpus (acquisition de ressources ou production de métadonnées pouvant ensuite être exploitées).